ART. 55 TER N° 1010

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROI	SSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)	
Commission		
Gouvernement		
Adopté	<u>-</u>	
	AMENDEMENT	N º 1010
	présenté par Mme Lebec et M. Lescure	
	ARTICLE 55 TER	
À l'alinéa 5, subs	tituer, deux fois, au mot :	
« les »		
le mot :		
« des ».		
	EXPOSÉ SOMMAIRE	

Rédactionnel.